

CONTRAT EXCEPTIONNEL FROMAGE DE CHEVRE 17 NOVEMBRE 2020

Producteur : Pascal et Christine Saintemarie La chèvrerie d'Haussez 3, rue du Château-Bleu 76440 Haussez 02.76.22.30.25. lachevreriehaussez@hotmail.fr	Adhérent(es) de l' : <input type="checkbox"/> AMAP : Le Panier vanvéen Nom : Courriel : Téléphone :
---	---

Les signataires du présent contrat s'engagent, pour la distribution du 17 novembre 2020, à respecter les principes et engagements définis dans la charte des Amap (texte de la charte disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap-Ile-de-France : <http://www.amap-idf.org>). A savoir :

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production (paiement à la souscription) ;
- assurer au moins une permanence de distribution par période d'engagement ;
- gérer son abonnement (les retards et absences aux distributions) ;
- participer aux réunions organisées par l'association.

Engagements du producteur partenaire :

- livrer à chaque distribution des produits de qualité, frais, de sa ferme ;
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'exploitation ;
- accueillir les visites préalablement organisées d'adhérents sur le lieu de production ;
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs : Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie des animaux, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les partenaires.

Nature	2 crottins affinés et/ou frais	5,4
Trio	1 nature + 1 cendré + 1 épices	8,65
Duo 1	1 nature + 1 cendré	5,9
Duo 2	1 nature + 1 épices	5,9
Duo 3	1 épices + 1 cendré	6,5
Cendré	2 crottins cendrés	6,5
Epicé	2 crottins épices	6,5
MONTANT A REGLER		

Paiement à l'ordre de : La Chèvrerie d'Haussez (ATTENTION A L'ORTHOGRAPHE, nous a dit la productrice).

Dans le **fromage épicié**, il y a trois sortes : SAVEURS DU JARDIN (SJ) : « oignon, ail, tomate, persil, ciboulette » ; AUX FIGUES (F) et FANTASIE (FANT) : « ail, poivron, moutarde noire et jaune, oignon, persil ».

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à Vanves le :

Nom de l'adhérent :

Signature :

Nom des producteurs : Pascal et Christine Saintemarie

Signature :